

Modification constitutionnelle de 1987

C'est l'homme d'État autrichien Metternich qui a dit que la politique est l'art du possible. Lorsque nous voterons sur l'Accord du lac Meech, nous devons laisser de côté ce qui semble être les démons qui caractérisent l'optique des politiciens provinciaux. Il ne faut pas oublier, aux autres paliers de gouvernement, ceux dont l'engagement envers le Canada est tout aussi fort que le nôtre, dont la foi dans le Canada est aussi vive que la nôtre.

Naturellement, je souhaite vivement que les amendements proposés par mon parti ou ceux proposés par le parti libéral figurent en grande partie dans une version modifiée et améliorée de l'Accord du lac Meech. Il vient un moment où il faut examiner ce dont on est saisi. Je dirai pour conclure que le débat lancé par la Chambre a sûrement dû faire ressortir non seulement pour le gouvernement mais encore pour tous les autres gouvernements au Canada la nécessité de prévoir une espèce de codicille ou d'addendum à l'Accord du lac Meech qui fasse état des questions très sérieuses et légitimes qui ont été soulevées.

[Français]

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'ai une brève question à poser au député, savoir, qu'un des amendements apportés par le parti libéral serait d'exiger, à l'article 2.2, que le gouvernement fédéral fasse non seulement la protection, mais également la promotion de la caractéristique fondamentale du pays, c'est-à-dire, les deux langues officielles, et qu'il le fasse d'une façon active. Je me demande si le député appuiera, votera par l'affirmative pour appuyer justement l'inclusion, du moins pour le palier fédéral, de faire non seulement la protection, mais de faire surtout la promotion de la dualité linguistique.

M. Parry: Je devrais remercier mon honorable collègue d'Ottawa—Vanier pour sa question. Monsieur le Président, si on lit le texte des amendements proposés par son parti, c'est évident qu'ils sont présentés d'une façon plus détaillée que ceux qui ont été présentés par mes collègues de Yorkton—Melville (M. Nystrom) et New Westminster—Coquitlam (M^{me} Jewett).

Je crois, monsieur le Président, que nous reconnaissons le fait que le gouvernement actuel n'est pas en mesure même d'accepter, mot pour mot, un texte d'amendements soumis par le parti libéral. Je crois que c'est plus réaliste pour les deux partis d'opposition de soumettre leurs propres amendements proposés dans des formes générales et globales, pour que le gouvernement encadre, dans son propre texte, l'esprit de ces amendements.

Mais sur la question particulière, monsieur le Président, je suis d'accord en principe que c'est la responsabilité du gouvernement fédéral, non seulement de promouvoir la dualité linguistique du pays, mais aussi de soutenir et de promouvoir la survie, la continuité, l'utilisation des langages autochtones qui ont été parlés sur ce continent avant que l'anglais et le français se soient implantés dans notre milieu.

[Traduction]

M. O'Neil: Monsieur le Président, je tiens à féliciter le député pour nombre de ses observations au sujet de ce document historique, qui offre au Canada et à tous les Canadiens

l'occasion d'entrer dans le XX^e siècle en tant que pays volontairement uni.

Je dirai en passant que contrairement à nombre de députés qui ont pris la parole et à ceux qui vont le faire, je ne considère pas que le référendum de 1980 a été un grand succès pour les Canadiens. Je crois que les résultats du référendum de 1980 indiquent que nous n'avions pas su en tant que pays répondre aux aspirations légitimes des Québécois.

En 1980, au moins 40 p. 100 de la population du Québec voulaient quitter la confédération et environ 50 p. 100 des Québécois francophones voulaient que le Québec se sépare du Canada tel que nous le connaissons. Des résultats alarmants, difficilement qualifiables de victoire, mais simplement consternants.

Nous avons promis, au cours du débat sur le référendum en 1980, de faire quelque chose pour que 40 p. 100 des Québécois se sentent plus à l'aise au sein de la Confédération. Cette promesse faisait l'objet du débat qui a suivi plus tard, et ce fut une terrible erreur en 1982, lorsque le gouvernement du Canada, avec l'aval des provinces, a rompu cette promesse en procédant à un changement constitutionnel majeur sans le consentement des gens qui devaient supposément en profiter.

C'est pour réparer cette injustice qu'en 1987, les premiers ministres du Canada ont conclu un accord qui intégrait de bon gré le Québec à notre famille constitutionnelle. Ce document n'est certainement pas parfait. Mais les documents constitutionnels ne le sont jamais de toute façon.

L'exclusion du Québec dans le cadre de l'entente constitutionnelle de 1982 était une grossière erreur. Cette entente était très imparfaite à cause du procédé suivi pour entériner la Charte des droits dans la Constitution, procédé qui permettait aux provinces de se soustraire aux mécanismes de protection de cette charte. La loi de 1867 elle-même était incomplète. Et il est probable que tous les amendements constitutionnels sont incomplets d'une façon ou d'une autre.

Mais nous avons le devoir de réparer cette injustice historique, une injustice qui pourrait aboutir, et qui aboutirait probablement, à la naissance d'un mouvement séparatiste. Les René Lévesque de 1995, sans une réconciliation constitutionnelle, pourraient défendre une cause beaucoup plus étoffée que le René Lévesque des années 1976 et 1981.

● (1230)

J'exhorte tous les députés à profiter de cette occasion pour unifier notre pays, pour le rendre plus fort, afin que nous puissions envisager notre avenir collectif dans un esprit de solidarité.

M. Parry: Monsieur le Président, je sais gré à mon collègue de son intervention sérieuse et éclairée. Mais je ne partage pas vraiment son interprétation pessimiste des résultats du référendum québécois. Je lui ferai remarquer que rarement l'opinion publique a été manipulée autant, au cours d'un référendum, que par la question sur laquelle les Québécois ont été appelés à se prononcer. Je crois qu'elle a été conçue de façon à recueillir l'adhésion du plus grand nombre possible de gens qui entretenaient des doutes sur la forme et la portée de cette association du Québec et du Canada. On a obtenu les résultats escomptés et près de 40 p. 100 des gens ont donné leur accord.